

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

STIF, un acteur industriel avec une présence mondiale spécialisé dans la conception, la fabrication et la commercialisation de composants pour le transport du vrac et d'équipements de protections innovants contre les risques d'explosions en milieu industriel, annonce l'approbation de son Document d'Enregistrement par l'Autorité des Marchés Financiers dans le cadre de son projet d'Introduction en Bourse sur Euronext Growth® Paris

- ❖ **Groupe industriel familial** avec une présence industrielle et commerciale mondiale
- ❖ **Une croissance régulière et rentable : Un chiffre d'affaires consolidé de 31.2M€ en progression de 17% en 2022** par rapport à 2021 générant un **EBITDA 2022 de 11% du chiffre d'affaires**
- ❖ Un **rayonnement commercial** dans plus de **80** pays
- ❖ Un **ancrage industriel** en France et en Asie
- ❖ Un positionnement concentré sur les protections contre les explosions des **Systèmes de Stockage d'Énergie par Batteries (BESS\*)**, au cœur des enjeux énergétiques actuels
- ❖ Des **référencements récents** auprès des plus grands opérateurs mondiaux du BESS
- ❖ Croissance annuelle estimée du chiffre d'affaires : **+21%** à horizon 2027 **par rapport à 2022** avec un EBITDA 2027 estimé de plus de 15% du chiffre d'affaires

**Saint-Georges-sur-Loire, le 24 novembre 2023 - 7h30.** STIF, expert dans la conception, la fabrication et la commercialisation de composants pour le transport du vrac et d'équipements de protections innovants contre les risques d'explosions en milieu industriel, annonce l'approbation de son Document d'Enregistrement par l'Autorité des Marchés Financiers le 23 novembre 2023, sous le numéro I.23-033. L'approbation de ce Document d'Enregistrement constitue la première étape du projet d'introduction en Bourse de STIF sur le marché Euronext Growth® Paris. Ce projet reste soumis à l'obtention de l'approbation par l'AMF du prospectus relatif à l'offre des titres STIF sur le marché Euronext Growth® Paris, ainsi qu'à des conditions de marché favorables.

**José Burgos, Président Directeur Général de STIF, déclare :** « Après 40 ans d'existence, STIF entame aujourd'hui un nouveau cycle de croissance forte avec sa nouvelle gamme de produits dédiés aux protections contre les explosions des BESS<sup>1</sup>, pour le stockage des énergies renouvelables. Le nombre d'installations est appelé à croître de manière exponentielle dans les prochaines années, avec des capacités multipliées par 5 d'ici 2030<sup>2</sup>. Fort d'une expertise

<sup>1</sup> BESS: Battery Energy Storage System

<sup>2</sup> Source: Mc Kinsey - Août 2023

*internationalement reconnue dans la fabrication de panneaux anti-explosion contre les poussières, le Groupe entend s'implanter durablement sur ce marché connexe. Plusieurs référencements auprès de constructeurs de BESS de premier plan ont déjà été obtenus. Ils contribueront à la croissance de notre chiffre d'affaires avec l'ambition d'atteindre 80 M€ à horizon 2027. Nous avons de fortes ambitions et sommes très heureux de solliciter les marchés boursiers pour accompagner le fort développement de notre groupe. J'espère que notre projet retiendra votre attention et que nous pourrons vous compter parmi nos futurs actionnaires, pour l'émergence d'un expert mondial dans la protection contre les explosions en milieu industriel et dans les énergies renouvelables. »*

## **STIF, un acteur industriel aujourd'hui au cœur des enjeux de la transition énergétique**

Historiquement spécialisé dans les composants pour la manutention des produits en vrac, à savoir des godets pour élévateurs ou des raccords pour le transport pneumatique, le Groupe a pris un premier virage stratégique au début des années 2010 en développant une gamme de produits de protection contre les explosions de poussières en milieu industriel. Fort de nombreux succès commerciaux sur cette activité et de la maîtrise du savoir-faire, STIF a alors créé en 2022 une gamme de panneaux anti-explosion dédiés aux systèmes de stockage d'énergie par batteries (BESS), commercialisée sous la marque VIGILEX Energy®.

## **Les explosions de poussières : un enjeu critique pour l'industrie**

Les accidents engendrés par les poussières touchent l'ensemble des industries et plus particulièrement l'agroalimentaire et l'industrie du bois. Se formant dans des environnements de travail confinés, les explosions provoquent une pression brutale combinée à des flammes, entraînant généralement des dommages pour l'espace environnant avec un risque de blessures et de décès. Les explosions de poussières ont aussi un coût financier significatif pour les entreprises, estimé à 1 million USD par explosion<sup>3</sup>. Face à ce risque, l'Union Européenne et la National Fire Protection Association aux Etats-Unis, ont mis en place des réglementations visant à protéger les travailleurs.

## **Des produits de référence positionnés sur des marchés diversifiés, résilients et en croissance**

Sur un **chiffre d'affaires consolidé de 31.2M€ en 2022**, les principales activités du Groupe sont réparties en deux familles de produits qui génèrent le chiffre d'affaires 2022 suivant:

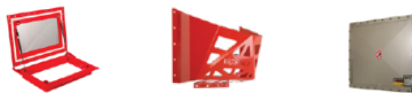
- **Les composants pour la manutention en vrac (20,3 M€ de chiffre d'affaires)**, avec une gamme complète de godets d'élévateurs, de sangles élévatrices et de raccords à compression notamment utilisés par diverses industries dont l'industrie agroalimentaire et

---

<sup>3</sup> INERIS, Rapport Ω21 – Explosions de poussières, Statistiques portant sur les Etats-Unis, 2006

plastique. Les ventes de ces produits ont représenté 65% du chiffre d'affaires du Groupe en 2022.

- **Les équipements de protection passive contre les explosions (9,4 M€ de chiffre d'affaires)**, composés de produits spécifiquement conçus pour la protection contre les explosions de poussières ainsi qu'une récente expansion vers les explosions liées aux systèmes de stockage d'énergie (BESS), sous la marque VIGILEX Energy®. Cette activité a représenté 30% du chiffre d'affaires du Groupe<sup>4</sup> en 2022, en croissance significative de 49% par rapport à 2021.



## Les BESS, un nouveau marché en croissance exponentielle

Fort de son expertise acquise depuis 2010 sur les équipements de protection contre les explosions de poussières, le Groupe a décidé en 2022 d'élargir sa gamme de dispositifs au segment des protections des BESS. La demande en matière de stockage d'énergie devrait connaître une hausse significative, avec une prévision de croissance annuelle de +23% d'ici à 2030, soutenue par l'augmentation de la production mondiale d'énergies renouvelables. Le Groupe a démarré depuis quelques mois la commercialisation de sa gamme de produits anti-explosions auprès d'opérateurs mondiaux du BESS et a obtenu des premiers référencements majeurs, représentant un potentiel d'activité significatif pour le Groupe.

## Les Battery Energy Storage System (BESS) : une réponse à la problématique d'intermittence

Un Battery Energy Storage System (BESS), traduit en français par « Système de Stockage d'Énergie par Batterie », est une technologie qui utilise des batteries rechargeables pour stocker de l'électricité intermittente produites par des fermes solaires ou éoliennes et la libérer en fonction des besoins. Le BESS joue un rôle clé permettant le stockage de l'électricité produite par les énergies renouvelables comme le solaire et l'éolien. Le BESS permet également une meilleure gestion des réseaux électriques, en particulier dans le contexte de l'intégration des énergies renouvelables, la stabilisation du réseau et la gestion de la demande. Le BESS peut stocker l'électricité excédentaire produite pendant les périodes de faible demande ou de forte production d'énergie renouvelable. Plus tard, pendant les périodes de forte demande ou de faible disponibilité des énergies renouvelables, l'énergie stockée peut être déchargée dans le réseau pour contribuer à la satisfaction de la demande en électricité ou pour stabiliser l'alimentation électrique.

---

<sup>4</sup> 5% du CA Groupe = autres produits

Les BESS peuvent faire l'objet d'un emballage thermique à l'origine d'une explosion et d'un incendie. Les équipements de protections contre les explosions de STIF, sous la marque Vigilex Energy, permettent d'éviter la propagation d'une explosion et de l'incendie.

## **Des sites de production répartis sur 3 zones géographiques pour une offre de proximité**

STIF exploite deux unités de production en France et une unité en Chine pour une surface totale de 16 000 m<sup>2</sup>. Assurant une forte proximité avec ses clients, cette présence sur deux continents permet une adaptation parfaite à leurs besoins spécifiques tout en optimisant la logistique et les coûts de transport. Ces sites de fabrication, à la pointe de la technologie, intègrent des lignes fortement automatisées et robotisées. Le Groupe prévoit de densifier prochainement son outil de production avec l'ouverture d'une usine au Texas (Etats-Unis) pour accélérer son déploiement sur le marché nord-américain.

## **Un rayonnement commercial de longue date en Europe, Amérique du Nord et Asie**

Le Groupe s'appuie sur une stratégie commerciale omnicanale, alliant de la vente directe et de la vente indirecte de produits via un réseau de plus de 30 distributeurs dans le monde. Grâce à ce maillage géographique étendu, construit au cours des 40 dernières années, et des outils de production proches des clients, le Groupe est en mesure de couvrir les principales régions du monde et d'adresser un large panel de clients internationaux. Cet ancrage géographique fort se traduit par un chiffre d'affaires significatif à l'international, avec des ventes dans plus de 80 pays représentant 75% du chiffre d'affaires consolidé sur l'exercice 2022.

## **Une ambition forte, une accélération de la croissance et un changement de dimension à horizon 2027**

S'appuyant sur un modèle d'affaires éprouvé et rentable, STIF entend désormais accélérer son développement à l'international selon 4 axes stratégiques :

- **Devenir rapidement l'acteur de référence** des équipements de protection contre les explosions sur le segment des BESS, en étant référencé auprès de nombreux constructeurs internationaux ;
- **Renforcer l'empreinte commerciale** du Groupe avec de nouvelles embauches et l'ouverture de nouveaux bureaux commerciaux aux Etats-Unis, au Moyen-Orient et en Corée du Sud ;
- **Densifier l'outil de production** avec notamment l'ouverture d'une nouvelle usine au Texas (Etats-Unis), en augmentant les capacités en Chine et en réalisant des réaménagements en France ;
- **Consolider l'avance technologique** du Groupe en développant des produits innovants et en optimisant la conception et l'efficacité des produits existants grâce une politique de Recherche & Développement active.

---

*Communication à caractère promotionnel.*

*Ce communiqué ne doit pas être publié, distribué ou diffusé, directement ou indirectement, aux Etats-Unis d'Amérique, au Canada, au Japon ou en Australie.*

# Projet d'introduction en bourse



Fort de la dynamique de ses marchés et de la qualité de son offre, STIF anticipe une forte accélération de son chiffre d'affaires dans les prochaines années. A horizon 2025, le Groupe vise un chiffre d'affaires de l'ordre de 61 M€, soit une croissance moyenne annuelle de 25% entre 2022 (31,2 M€) et 2025. A horizon 2027, le Groupe ambitionne de réaliser un chiffre d'affaires de l'ordre de 80 M€ avec un EBITDA supérieur à 15% du chiffre d'affaires.

## Une performance extra-financière reconnue par Ethifinance

STIF est engagé dans une démarche de responsabilité sociale et environnementale. L'agence de notation Ethifinance lui a attribué en juillet 2023 la note de 50/100, correspondant à un niveau de performance extra financière « avancé », devançant de 25 points la moyenne des entreprises de son univers<sup>5</sup>. STIF s'illustre notamment par une politique sociale avancée avec des dispositifs de formation et de partage des bénéfices. Le Groupe dispose également d'un système de management de la qualité et a par ailleurs mis en place des mesures spécifiques pour des économies d'énergie et la réduction des émissions de gaz à effet de serre. La formalisation d'une stratégie RSE sera également prochainement publiée en même temps que le déploiement d'un système de management environnemental.

**Retrouvez toute l'information relative au projet d'introduction en Bourse  
de STIF sur :**

<https://investir.stif.fr>

**Nous sommes également disponibles :**

Par téléphone : +33 7 44 31 04 74

Par email : [stif@actifin.fr](mailto:stif@actifin.fr)

## Mise à disposition du Document d'Enregistrement

Des exemplaires du Document d'Enregistrement de STIF, approuvé par l'AMF en date du 23 novembre 2023 sous le numéro I.23-033, sont disponibles sans frais et sur simple demande auprès de la Société, au siège social de STIF (ZA de la Lande, 49170 Saint-Georges-sur-Loire) ainsi que sur les sites internet de l'AMF (<https://www.amf-france.org>) et de STIF (<https://www.stifnet.com>). Le Document d'Enregistrement contient une description détaillée de STIF, notamment de son activité, sa stratégie, sa situation financière, ainsi que des facteurs de risques correspondants.

## Facteurs de risques

Les investisseurs sont invités à lire attentivement les facteurs de risque décrits en section 3 « Facteurs de risques » du Document d'Enregistrement avant de prendre toute décision d'investissement et notamment le risque à criticité élevé lié à la gouvernance et l'absence

---

<sup>5</sup> Critères de benchmark retenus par Ethifinance : taille de l'entreprise en nombre de collaborateurs (100 à 250), chiffre d'affaires > 5 M€ pour le secteur « Industrie » France. Échantillon de notes 2022 fondées sur des données 2021 et composé de 18 sociétés. Rapport financé par la société.

Communication à caractère promotionnel.

Ce communiqué ne doit pas être publié, distribué ou diffusé, directement ou indirectement, aux Etats-Unis d'Amérique, au Canada, au Japon ou en Australie.

Rendez-vous sur : [www.stifnet.com](http://www.stifnet.com)

# Projet d'introduction en bourse



d'administrateur indépendant. La réalisation de tout ou partie de ces risques est susceptible d'avoir un effet défavorable sur les activités, les résultats, la situation financière ou les perspectives de STIF. En outre, d'autres risques, non encore identifiés ou considérés comme non significatifs par STIF à la date du Document d'Enregistrement, pourraient également avoir un effet défavorable.

## A propos de STIF (<https://www.stifnet.com>)

Fondé en 1984, le Groupe STIF est un acteur industriel français spécialisé dans la conception, la fabrication et la commercialisation de matériels industriels innovants destinés à des marchés de niche. Historiquement positionné sur les équipements de manutention pour les produits en vrac, tels que les godets d'élévateurs, les sangles élévatrices et les raccords à compression, le Groupe familial s'est diversifié ces dix dernières années en se développant dans le domaine de la protection passive contre les risques d'explosions de poussières industrielles, et depuis 2022 dans l'activité des systèmes de stockage des énergies renouvelables par batteries (BESS). Fort de 189 collaborateurs, de gammes de produits référencées et reconnues à l'échelle internationale, de 3 usines réparties entre la France et l'Asie, le Groupe entend accompagner durablement la forte croissance de la production d'énergies renouvelables.

## Contacts

### STIF

#### Direction des relations extérieures

Géraldine Baudouin  
direction@stifnet.com  
02 41 72 16 83

### SEITOSEI.ACTIFIN

#### Relations investisseurs

Ghislaine Gasparetto  
stif@actifin.fr  
01 56 88 11 22

### SEITOSEI.ACTIFIN

#### Relations presse

Michael Scholze  
michael.scholze@actifin.fr  
01 56 88 11 14

## Avertissement

*Ce communiqué de presse, et les informations qu'il contient, ne constitue ni une offre de vente ou de souscription, ni la sollicitation d'un ordre d'achat ou de souscription, des actions de la société STIF dans un quelconque pays. Aucune offre d'actions n'est faite, ni ne sera faite en France, préalablement à l'approbation par l'Autorité des marchés financiers (l'« AMF ») d'un prospectus composé du document d'enregistrement, objet de ce communiqué et d'une note d'opération (incluant le résumé du prospectus) qui sera soumis ultérieurement à l'AMF.*

*Le présent communiqué constitue une communication à caractère promotionnel et non pas un prospectus au sens du règlement (UE) 2017/1129 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017 (le « Règlement Prospectus ») qui fait partie du droit interne du Royaume-Uni conformément à la loi sur (le retrait de) l'Union Européenne 2018 (European Union (Withdrawal) Act 2018) (l'« EUWA », European Union (Withdrawal) Act 2018).*

*Le présent communiqué ne constitue pas et ne saurait être considéré comme constituant une offre au public, une offre d'achat ou de souscription ou comme destiné à solliciter l'intérêt du public en vue d'une opération par offre au public.*

*Ce communiqué ne constitue pas une offre de vente de valeurs mobilières ou une quelconque sollicitation d'offre d'achat ou de souscription de valeurs mobilières aux États-Unis d'Amérique. Les actions, ou toute autre titre, de la société STIF ne peuvent être offertes ou vendues aux États-Unis d'Amérique qu'à la suite*

---

*Communication à caractère promotionnel.*

*Ce communiqué ne doit pas être publié, distribué ou diffusé, directement ou indirectement, aux États-Unis d'Amérique, au Canada, au Japon ou en Australie.*

Rendez-vous sur : [www.stifnet.com](http://www.stifnet.com)

# Projet d'introduction en bourse



*d'un enregistrement en vertu du U.S. Securities Act de 1933, tel que modifié, ou dans le cadre d'une exemption à cette obligation d'enregistrement. Les actions de la société STIF seront offertes ou vendues uniquement en dehors des États-Unis d'Amérique et dans le cadre d'opérations extraterritoriales (offshore transactions), conformément à la Regulation S du Securities Act. STIF n'a pas l'intention d'enregistrer l'offre en totalité ou en partie aux États-Unis d'Amérique ni de faire une offre au public aux États-Unis d'Amérique.*

*S'agissant des États membres de l'Espace Économique Européen autres que la France (chacun, un « État Membre »), aucune action n'a été entreprise et ne sera entreprise à l'effet de permettre une offre au public des valeurs mobilières objet de ce communiqué rendant nécessaire la publication d'un prospectus dans un État Membre. Par conséquent, les valeurs mobilières peuvent être offertes dans ces États Membres uniquement : (i) à des investisseurs qualifiés, tels que définis par le Règlement Prospectus ; (ii) à moins de 150 personnes physiques ou morales, autres que des investisseurs qualifiés (tels que définis par le Règlement Prospectus) par État Membre ; ou (iii) dans tous les autres cas où la publication par la société STIF d'un prospectus n'est pas requise au titre des dispositions de l'article 1(4) du Règlement Prospectus ; et à condition qu'aucune des offres mentionnées aux paragraphes (i) à (iii) ci-dessus ne requière la publication par la société STIF d'un prospectus conformément aux dispositions de l'article 3 du Règlement Prospectus ou d'un supplément au prospectus conformément aux dispositions de l'article 23 du Règlement Prospectus.*

*Pour les besoins du présent avertissement, l'expression « offre au public » en liaison avec les valeurs mobilières dans un État Membre donné signifie toute communication adressée sous quelque forme et par quelque moyen que ce soit à des personnes et présentant une information suffisante sur les conditions de l'offre et sur les titres à offrir, de manière à mettre un investisseur en mesure de décider d'acheter ou souscrire ces valeurs mobilières dans cet État Membre.*

*Ces restrictions de vente concernant les États Membres s'ajoutent à toute autre restriction de vente applicable dans les États Membres.*

*Le présent communiqué ne constitue pas une offre au public de titres financiers au Royaume-Uni et s'adresse uniquement à des « investisseurs qualifiés » (tel que ce terme est défini dans le Règlement Prospectus qui fait partie du droit interne en application de l'EUWA), et qui sont (i) sont des professionnels en matière d'investissements au sens de l'article 19(5) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005 (tel qu'actuellement en vigueur, ci-après le « Financial Promotion Order »), (ii) sont visées à l'article 49(2) (a) à (d) (« high net worth companies, unincorporated associations etc. ») du Financial Promotion Order, (iii) sont en dehors du Royaume-Uni, ou (iv) sont des personnes à qui une invitation ou une incitation à s'engager dans des activités d'investissement (au sens de la section 21 du Financial Services and Markets Act 2000) dans le cadre de l'émission ou de la cession de toutes valeurs mobilières peut être légalement communiquée, directement ou indirectement (toutes ces personnes étant dénommées ensemble, les « Personnes Habilitées »). Ce communiqué s'adresse uniquement aux Personnes Habilitées et ne peut être utilisé par aucune personne autre qu'une Personne Habilitée.*

*Le présent communiqué contient des indications sur les objectifs de STIF ainsi que des déclarations prospectives. Ces informations ne sont pas des données historiques et ne doivent pas être interprétées comme des garanties que les faits et données énoncés se produiront. Ces informations sont fondées sur des données, des hypothèses et des estimations considérées comme raisonnables par STIF. Cette dernière opère dans un environnement concurrentiel et en évolution rapide. Elle n'est donc pas en mesure d'anticiper tous les risques, incertitudes ou autres facteurs susceptibles d'affecter son activité, leur impact potentiel sur son activité ou encore dans quelle mesure la matérialisation d'un risque ou d'une combinaison de risques pourrait avoir des résultats significativement différents de ceux mentionnés dans toute information prospective. STIF attire votre attention sur le fait que les déclarations prospectives ne constituent en aucun cas une garantie de ses performances futures et que sa situation financière, ses résultats et cashflows réels ainsi que l'évolution du secteur dans lequel STIF opère peuvent différer de manière significative de ceux proposés ou suggérés par les déclarations prospectives contenues dans ce document. De plus, même si la situation financière de STIF, ses résultats, ses cashflows et l'évolution du secteur dans lequel STIF opère*

---

*Communication à caractère promotionnel.*

*Ce communiqué ne doit pas être publié, distribué ou diffusé, directement ou indirectement, aux États-Unis d'Amérique, au Canada, au Japon ou en Australie.*

Rendez-vous sur : [www.stifnet.com](http://www.stifnet.com)

# Projet d'introduction en bourse



*étaient conformes aux informations prospectives contenues dans ce document, ces résultats ou ces évolutions peuvent ne pas être une indication fiable des résultats ou évolutions futurs de STIF. Ces informations sont données uniquement à la date du présent communiqué. STIF ne prend aucun engagement de publier des mises à jour de ces informations ni des hypothèses sur lesquelles elles sont basées, à l'exception de toute obligation légale ou réglementaire qui lui serait applicable.*

*La diffusion de ce communiqué peut, dans certains pays, faire l'objet d'une réglementation spécifique. En conséquence, les personnes physiquement présentes dans ces pays et dans lesquels le communiqué de presse est diffusé, publié ou distribué doivent s'informer et se conformer à ces lois et règlements.*

*Le présent communiqué ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement, sur le territoire des États-Unis d'Amérique, de l'Australie, du Canada ou du Japon.*

---

*Communication à caractère promotionnel.*

*Ce communiqué ne doit pas être publié, distribué ou diffusé, directement ou indirectement, aux États-Unis d'Amérique, au Canada, au Japon ou en Australie.*

Rendez-vous sur : [www.stifnet.com](http://www.stifnet.com)